

# Chardex™

## HERBICIDE



### Le résultat d'un désherbage optimisé.



#### SPECTRE OPTIMISÉ



Produit efficace sur un large spectre de dicotylédones

- Haut niveau d'efficacité sur dicotylédones: dont chardon, laiteron, matricaire, renoncules, sanve, ravenelle, renouées.



#### CHANTIERS OPTIMISÉS



Chardex™ s'intègre parfaitement dans vos programmes de printemps

- Utilisable sur toutes céréales d'hiver et de printemps, ainsi que sur prairies et graminées fourragères.
- Large fenêtre d'application : utilisation possible jusqu'à dernière feuille étalée.
- Association possible avec de nombreux anti-dicotylédones.



#### ROTATIONS OPTIMISÉES



Un gage de sérénité et de sécurité

- Implantation possible, sans travail du sol, d'une large liste de cultures suivantes dont la moutarde et le colza, et de nombreuses CIPAN et CIVE.



#### CONDUITE OPTIMISÉE



Une gestion efficace du chardon sur le long terme


- L'éradication du chardon passe par la destruction de son système racinaire.
- Grâce à sa forte systémie, **Chardex™** permet le contrôle des vivaces sur le long terme.

##### LE SAVIEZ-VOUS ?

Un chardon en 3 ans peut coloniser 250m<sup>2</sup> de sol et son système racinaire peut descendre jusqu'à 6 mètres de profondeur. Les parties aériennes du chardon ne représentent que la face visible de l'iceberg! L'éradication du chardon passe par la destruction de son système racinaire.



## Fiche d'identité


<b>AMM</b>	N° 9600370
<b>Composition et mode d'action</b>	
<p>Clopyralid 35 g/L Pyridine-carboxylate <b>HRAC 4</b> Mimétique de l'auxine</p>	<p>2,4 - MCPA 350 g/L Phenoxy-carboxylate <b>HRAC 4</b> Mimétique de l'auxine</p>
<b>Formulation</b>	SL (concentré soluble)
<b>Classement</b>	 Danger. H318 - H332 H410 - EUH401
<b>ZNT</b>	ZNT aquatique : 5 m ZNT plantes non cibles : 5 m
<b>DRE<sup>(1)</sup></b>	24 h après traitement
<b>DAR</b>	Sur céréales : DAR-F <sup>(2)</sup> Sur prairies : respecter 28 jours avant la mise en pâture ou la fauche
<b>Inscription IFBM</b>	<b>Chardex™</b> est utilisable sur les orges destinées à la brasserie

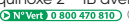
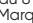
(1) DRE : Délai de Réentrée

(2) DAR-F = délai avant récolte en jour non fixé : respecter le stade limite d'application de la culture



















## Utilisation


Culture	Dose homologuée	Stade d'application	Période	Précisions
<b>Céréales d'hiver : blé dur, blé tendre, orge, seigle, triticale et épeautre</b>	1,5 L/ha	De fin tallage à dernière feuille étalée	À partir du 1 <sup>er</sup> mars	1 application par an
<b>Avoine d'hiver</b>	1,5 L/ha	De fin tallage à 2 nœuds	À partir du 1 <sup>er</sup> mars	1 application par an
<b>Céréales de printemps : blé dur, blé tendre, orge, seigle et avoine</b>	2 L/ha	De fin tallage à 2 nœuds	À partir du 15 février	Pour lutter contre les chardons 1 application par an
<b>Prairies et graminées fourragères implantées depuis moins d'1 an<sup>(3)</sup></b>	2 L/ha	De 4 feuilles à dernière feuille étalée	Du 1 <sup>er</sup> mars au 30 juin	1 application tous les 2 ans <sup>(4)</sup>
<b>Prairies et graminées fourragères implantées depuis plus d'1 an<sup>(3)</sup></b>	3 L/ha	Jusqu'à dernière feuille étalée	Du 1 <sup>er</sup> mars au 30 juin	1 application par an
	1,7 L/ha		Du 1 <sup>er</sup> au 30 septembre	1 application tous les 3 ans <sup>(5)</sup>
<b>PPAM - non alimentaire : lavandes et lavandins</b>	2 L/ha	Se référer à l'étiquette du produit	Après le 15 février	1 application par an

 Danger. H410 - Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. H332 - Nocif par inhalation. H318 - Provoque des lésions oculaires graves. EUH401 - Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement. P280 - Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage. P261 - Éviter de respirer les brouillards. P304+P340 - EN CAS D'INHALATION : transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. P305+P351+P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. P310 - Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin. P501 - Éliminer le contenu/réceptacle selon la réglementation en vigueur.


**Chardex™** : SL - concentré soluble, contenant 35 Grammes par litre de Clopyralid (sel de monoéthanolamine), 350 Grammes par litre de 2,4-MCPA - AMM N° 9600370 - Corteva Agriscience France S.A.S.  
Responsable de la mise en marché : Corteva Agriscience France S.A.S, Bâtiment Equinoxe 2 - 1B avenue du 8 mai 1945 - 78280 Guyancourt. N° d'agrément 7800030 : Distribution de produits phytopharmaceutiques à des utilisateurs professionnels.    
Avant toute utilisation, assurez-vous que celle-ci est indispensable. Privilégiez chaque fois que possible les méthodes alternatives et les produits présentant le risque le plus faible pour la santé humaine et animale et pour l'environnement, conformément aux principes de la protection intégrée, consultez <http://agriculture.gouv.fr/ecophyto>. Pour les usages autorisés, doses, conditions et restrictions d'emploi : se référer à l'étiquette des produits et/ou sur [www.phytodata.com](http://www.phytodata.com).

## Large spectre d'activité

Adventices	Chardex™ 1,5L/ha
Ammi majus	
Anthémis	
Anthriscue	
Ceraiste aggloméré	
Chardon	
Chrysanthème couronné	
Coquelicot	
Fumeterre	
Gaillet	
Laiteron	
Matricaire	
Mouron des champs	
Ravenelle	
Renouée des oiseaux	
Renouée liserons	
Renoncule rampante	
Sanve	
Véronique des champs	

 Très sensible : (efficacité > 85%)

 Sensible : (60% < efficacité < 85%)

 Peu sensible : (efficacité < 60%)

(3) Chardex™ n'est pas sélectif des légumineuses : toute application sur une prairie mixte graminées et légumineuses détruira les légumineuses.

(4) En cas de retournement après traitement et de réimplantation d'une prairie, ne pas appliquer Chardex™ ou toute autre spécialité à base de clopyralid.

(5) En cas de retournement après traitement et de réimplantation d'une prairie, ne pas appliquer Chardex™ ou toute autre spécialité à base de clopyralid.

La plupart des cultures entrant dans le cadre d'une rotation normale peut être établie après une céréale traitée avec Chardex™. Néanmoins, pour les cultures sur lesquelles l'utilisation de clopyralid n'est pas autorisée, respecter un délai de 4 mois entre l'application du produit et le semis ou la plantation. Pour les cultures légumières ou florales non encore expérimentées et implantées immédiatement après la céréale, les délais d'implantation peuvent être supérieur à 4 mois, nous consulter. La paille d'une céréale traitée avec Chardex™ peut contenir des résidus de clopyralid. Ne pas utiliser les pailles traitées ni le fumier, le lisier ou le compost issus des pailles traitées avec Chardex™ pour la production de fleurs, de légumes ou de champignons, ni pour le paillage de plantes dicotylédones. Consulter l'étiquette ou contactez-nous pour plus d'information.

**À VOTRE ÉCOUTE**

 0 800 470 810  
[corteva.fr](http://corteva.fr)

Jun 2023